
Programme de Formation

BSB - Brevet de Surveillant de Baignade + PSC 1

Organisation

Durée : 36 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent encadrer la baignade des enfants dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (centres de vacances et de loisirs)



Objectifs pédagogiques

Savoir organiser la baignade des enfants en respectant et faisant respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés ainsi qu'apprécier les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations.

Être capable de porter assistance à une personne en détresse, et prodiguer les gestes des secours nécessaires.



Description

prévenir les risques de noyade,

respecter la réglementation des baignades en ACM,

rechercher les différentes tâches qu'un surveillant de baignade est amené à accomplir,

organiser les baignades,

porter assistance à un noyé,

assurer la prise en charge d'une personne victime d'une noyade,

assurer, dans le cadre d'une baignade en ACM, les gestes de secours face à une situation d'accident autre qu'une noyade,

faire découvrir les milieux aquatiques,

premières approches de l'eau,

préparer, en équipe, les animations autour de l'eau.



Prérequis

Depuis le 1er janvier 2009, la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme est seule habilitée à délivrer le Brevet de Surveillant de Baignade .

Le candidat doit :

avoir 17 ans mais délivrance du BSB à 18 ans,

être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique,

avoir suivi l'ensemble de la formation,

être détenteur de la licence fédérale FFSS en cours de validité.

Il est indispensable de savoir nager le crawl, la brasse et le dos.





Modalités pédagogiques

Il s'agit d'une formation essentiellement pratique.

L'examen en fin de formation se compose d'épreuves nautique, de secourisme et de réglementation.

La formation est dispensée par des formateurs aquatiques.



Moyens et supports pédagogiques

Livret PSC 1,

Livret BSB.



Modalités d'évaluation et de suivi

I - Modalité d'évaluation

L'évaluation de la formation au Brevet de surveillant de baignade est réalisée par un contrôle continu. C'est une évaluation sommative à visé certificative. Elle est réalisée par l'équipe pédagogique à l'aide du livret fédéral de certification annexé au livret de surveillant de baignade. L'équipe se prononce sur l'acquisition des compétences.

À l'issue de la formation, le président du comité départemental ou l'association départementale isolée certifie l'acquisition du BSB via le serveur national de la FFSS.

Pour obtenir le brevet de surveillant de baignade, le candidat devra satisfaire à 4 obligations :

- Avoir suivi 35 heures de formation dispensées dans une structure FFSS,
- Avoir validé la formation PSC 1 complété par les dispositions spécifiques aux baignades,
- Avoir satisfait aux épreuves techniques.,
- Avoir satisfait aux épreuves de réglementation en validant le QCM.

II - Délivrance du Brevet de Surveillant de Baignade

Le brevet fédéral de Surveillant de baignade est délivré aux personnes âgées de 18 ans et plus par le siège national et signé par le Président National ou l'un des deux vices- présidents après validation par le président du comité départemental ou l'association départementale isolée via le serveur national de la FFSS.

1. Épreuves techniques

Lancer de ballon :

L'épreuve consiste à lancer le "ballon de sauvetage" au-delà d'une distance minimale de 10,5 mètres. Le candidat dispose d'un maximum de trois lancers pour réussir l'épreuve, sans limite de temps. Le lancer est déclaré valable lorsque le ballon tombe au-delà de la ligne des 10,5 mètres.

Définition du ballon : le « ballon de sauvetage » est constitué par un ballon type water-polo, enserré dans un filet solidaire d'un cordage de 25 mètres de longueur et de 6 mm de diamètre. Le filet et le cordage sont en nylon de préférence.

50 mètres mannequin :

L'épreuve s'effectue en tenue de bain sur un parcours de 50 mètres au cours duquel le candidat doit successivement exécuter :

- un premier parcours de 25 mètres (nage ventrale) départ plongé.
- à l'issue de ces 25 mètres, le candidat récupère un mannequin réglementaire type "PITET" immergé à une profondeur située entre 2m50 et 3 mètres, et transporte ce mannequin sur une distance de 25 mètres.

Le transport doit être obligatoirement effectué dans la technique de nage sur le dos ou "assis", bras passé sous l'aisselle du mannequin, main placée contre la poitrine du mannequin. Pendant toute la durée du transport le mannequin doit avoir les voies aériennes émergées.

Si la durée des immersions successives de la face du mannequin dépasse 5 secondes, le candidat est éliminé.

Parcours de 200 mètres en nage libre avec franchissement d'obstacles :

Le candidat doit franchir obligatoirement 8 obstacles d'une largeur de 2 mètres, répartis équitablement sur le parcours.

Épreuve pratique de soins de 1ères urgences aux noyés :

Lors d'un cas concret non évolutif, du type :

Le sauveteur est en présence d'un noyé lors d'une baignade organisée dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs.

4 sujets sont possibles (voir les fiches individuelles d'évaluation « Epreuve pratique de soins de première urgence aux noyés »).

Le candidat devra être capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours.

Conditions de réalisation :

Au cours d'un cas concret, une personne ou un mannequin de Ranimation Cardio Pulmonaire simulent la victime. Le candidat aura à disposition un témoin pour l'aider dans l'intervention (le témoin sera joué par un membre de l'équipe pédagogique).

Le candidat aura à disposition un Défibrillateur Automatisé Externe de formation et ses accessoires, un téléphone et une couverture iso thermique.

2. Épreuves de réglementation

Une épreuve de questionnaire à choix multiple (QCM) :

Elle consiste en un questionnaire à choix multiple (QCM) durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques.

Le QCM est composé d'un ensemble de 20 items portant sur les domaines suivants :

Compétence 1 : SÉCURISER ET PRÉVENIR

Compétence 2 : SURVEILLER

Compétence 3 : SAUVER

Compétence 4 : SECOURIR

Compétence 5 : SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE ET À SON RESPECT

Dans le cas d'un questionnaire sur support papier, le responsable pédagogique de la formation propose au Président du comité départemental ou de l'association isolée FFSS une sélection de 20 questions.

Chaque item, formulé sous forme de question ou de propositions, est accompagné de trois à cinq réponses, dont une au moins est juste.

La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.

La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fausse, aucun point n'est attribué ou retiré.

La notation se fait sur un total de vingt points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à quinze.